L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 11 JANVIER 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 11 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., au No 15 de la rue de la Douane, habillements fins et marchandises sèches.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 88 de la rue des Magasins—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, parapluies, valises, etc.

Achetez vos Bonbons fins a 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents, chez A. Lemaire, 569 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez Panneaux.

SPECTACLES.

Jeudi, 11 janvier 1877.

VARIETES—La Vie Parisienne.

ACADEMIE—The Great Diverce Case.

LA SITUATION.

La situation n'a pas matériellement changé depuis hier, malgré les puériles tentatives faites par la bouterie Pinchback pour susciter une action extérieure.

Le gouvernement de Nicholls a continué à étendre sa sphère d'action dans toutes les branches d'administration par la nomination de collecteurs de taxes en ville et dans les paroisses et de divers fonctionnaires et employés.

Les deux canons, présidés par Antoine et Hahn, bien qu'ils n'eussent pas de quorum, en ont fabriqué un, d'après les vieux procédés de Warmoth, et ont été cependant élire Kellogg, sénateur pour le long terme. Pour le court terme, les voix se sont réparties sur sept ou huit candidats, Pinchback et Antoine tenant la tête.

Malgré toutes leurs dépêches à sensation, les meneurs radicaux de la caserne St-Louis ne sont pas parvenus à faire revenir le président Grant sur sa détermination de n'intervenir que pour rétablir la paix si elle était troublée. Voyant cela, ils ont imaginé d'envoyer un *posse comitatus* sous les ordres d'un pseudo-shériff essayer de reprendre possession de la Cour Suprême; ils avaient même réuni quelques singes de couleur dans ce but, mais pour une raison non expliquée mais facile à comprendre, ils ont renoncé à ce beau projet, au moyen duquel ils comptaient provoquer un conflit dans l'espoir d'amener l'intervention des troupes fédérales.

Les autorités d'Etat prévenues de ce qui se tramait, n'avaient pris leurs précautions pour repousser une attaque qui n'a pas eu lieu. Packard et ses complices ont prudemment agi en s'abstenant de provoquer une effusion de sang, dont les conséquences feraient peser sur eux une terrible responsabilité.

De son côté, le gouvernement légal paraît avoir renoncé à prendre possession par la force de la Maison d'Etat. Il tient à éviter toute difficulté avec l'autorité fédérale et il compte pour mettre de la force qui se joue dans l'ombre hôtel St-Louis, sur la lassitude des noteurs et des conspirées et sur l'action légale des cours dont les décisions ne se feront pas attendre.

Il est vraiment scandaleux qu'une poignée de conspirateurs mettent, par leur acharnement à se cramponner à un semblant de pouvoir, toute une ville et tout un Etat sur le qui vive. Sans l'appui indirect que ces factieux croient trouver dans une intervention éventuelle des troupes fédérales, ils eussent déjà évacué la Maison où ils se tiennent enfermés, car s'ils avaient la certitude d'être attaqués à une heure déterminée, ils n'attendraient pas l'expiration du délai pour sortir et se disperser.

Nous lisons dans un journal que Packard a ordonné que les bureaux de l'Auditeur et du Trésorier qui ont été fermés depuis le 3 janvier, fussent ouverts demain. Il y a peut-être là un piège tendu au gouvernement légal, car c'est une sorte d'invitation à une prise de possession de ces bureaux qui sont situés au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Louis.

Packard ne pouvant faire attaquer la Cour Suprême, voudrait peut-être avoir une occasion de repousser une attaque contre des dépendances de sa caserne. Le gouverneur Nicholls et ses conseillers ne donneront pas cette satisfaction au prétendant, et ils sauront trouver d'autres moyens d'interdire au faux auditeur l'exercice de fonctions auxquelles il n'a aucun droit, et de forcer Mr Dubuclet, trésorier, à obéir au gouvernement légal.

La guerre contre l'usurpation doit être continuée par des moyens légaux et réguliers et avec toutes les formes de la loi et le peuple doit s'en rapporter à ses élus, à la législature et aux cours pour amener la soumission des factieux agglomérés dans la caserne St. Louis.

Nous engageons donc les bons citoyens à s'abstenir de stationner en groupes devant l'ex maison d'Etat et à user de leur influence pour empêcher des rassemblements et des démonstrations qui sont nuisibles au bon ordre et qui gênent et entravent les efforts du gouvernement et de la police pour amener une solution de notre imbroglio.

Il y a dans toute foule des gens turbulents et malintentionnés et peut-être des émissaires radicaux : les uns par imprudence, les autres à dessein peuvent causer des désordres au milieu de rassemblements considérables, tandisque si les simples curieux s'abstenaient, les perturbateurs, étant isolés, n'oseraient rien tenter car ils seraient vite reconnus et arrêtés par la police.

La conduite de la population, en général, a été trop admirable dans les trois journées qui viennent de s'écouler, pour que l'importance des conseils et des recommandations faites par le gouverneur Nicholls ne soit pas comprise de tous.

Que chaque citoyen vaque donc à ses occupations, tout en se tenant prêt à répondre à l'appel des autorités, si ses services personnels sont jugés nécessaires.

Notre cause se présente trop bien, notre bon droit est trop évident pour que nous n'ayons pas confiance dans le succès final de la campagne, et pour que nous ne puisions pas dans cette certitude, la patience nécessaire pour attendre le dénouement qui sera la déconfiture des carpet-baggers et la dispersion de leur odieux régime.

UN TÉLÉGRAMME DE LONGSTREET A GRANT.—Plusieurs journaux ont publié le texte suivant d'un télégramme envoyé par le général Longstreet.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier.

Au Président Grant à Washington :

Le général Nicholls a été inaugurés aujourd'hui comme gouverneur de cet Etat au milieu d'enthousiastes démonstrations de patriotisme qui doivent être un sujet de satisfaction pour tout citoyen américain. Je crois qu'il a été loyalement élu à l'emploi auquel il vient d'être installé et qu'il maintiendra la paix et le bon ordre dans tout l'Etat. Je vous prie, donc, de prendre mûrement en considération ce qui précède, malgré les dépêches contraires à sensation qui pourront vous parvenir. Très respectueusement,

J. LONGSTREET.

☞ Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES.

Nous sommes priés d'annoncer que des listes du Comité de Citoyens ont été remises aux différents journaux, aux compagnies d'assurance et à toutes les banques de la ville. Ceux des contribuables qui désireront participer au mouvement, en ce qui regarde le paiement de ces pour cent des taxes de 1877, afin de subvenir aux dépenses du gouvernement d'Etat légal, dont le gouverneur Nicholls est le chef, sont invités à donner leurs signatures.

On trouvera une liste aux bureaux de l'*Abeille*.

☞ Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux du Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres piècé.

GRACIÉS PAR LE PRÉSIDENT.—Un télégramme particulier reçu hier matin de Washington, annonce que M. John Henderson et William James, condamnés tous deux en février pour participation aux fraudes contre le revenu dans la fabrication du whiskey, ont été graciés par le président Grant. La demande en grâce de M. Henderson, ex-président d'une banque de notre ville, et renommé pour ses charités, avait été signée par un grand nombre de personnes. Comme propriétaire d'une distillerie, il était responsable des fausses déclarations faites par ses employés, mais il était certes moins coupable que les gros bonnets du ring du whiskey dans notre ville, qui n'ont jamais été poursuivis.

LES LEVEES DU MISSISSIPPI.—Le colonel Hardee, ingénieur en chef de la Compagnie des Levées est revenu d'une tournée d'inspection des levées, dans laquelle il s'arrêta les points où de travaux devront être exécutés pour remplacer celles qui ont été détruites par des éboulis considérables qui ont eu lieu entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge.

Il sera nécessaire que les travaux de reconstruction soient poussés avec vigueur pour être achevés avant le prochain cru qui n'est pas éloigné. Autrement il y aura des inondations qui causeront de grands dégâts. Malheureusement, il paraît que le commandant des ingénieurs avait déjà déterminé les lieux où contruire cette année sans prévoir les éboulis qui ont eu lieu, et la Compagnie n'est pas disposée à faire les autres travaux nécessités par ces éboulis sans être aidée pécuniairement par les intéressés. C'est donc à ceux-ci à aviser.

LA PROPOSITION D'UNE NOUVELLE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.—Nous avons déjà exprimé notre opinion sur cette proposition, voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le *Post* combat vigoureusement l'idée d'une nouvelle élection présidentielle.

En premier lieu, dit-il, ce serait ouvrer un règlement qu'il faudrait au contraire décréter le plus promptement possible. Les partisans de ce plan ne sont pas d'accord sur la date à laquelle aurait lieu la nouvelle élection. Si cette date est le jour d'élection régulier, en novembre, dans moins d'écouleront avant que le peuple soit appelé à choisir un président et un vice-président. On peut dire que nous ne sommes pas ob igés d'attendre jusqu'en novembre; mais plusieurs mois d'avis et de préparatifs seront certainement nécessaires.

Ce que le congrès aurait à faire en cette matière, il ne pourrait le faire qu'après le 4 mars parce qu'avant cette époque il serait impossible d'acquérir la preuve officielle des faits essentiels : 1. qu'il n'y a pas eu de choix par le peuple; 2 que la chambre des représentants et le sénat ont respectivement failli à élire un président et un vice président, comme le prescrit la constitution; et 3. que ces emplois sont vacants. Ce n'est qu'après constatation de ces faits qu'une nouvelle élection pourrait être ordonnée..... A l'incertitude actuelle s'ajouterait l'excitation d'une contestation qui revient bien assez souvent une fois en quatre ans.... Si l'on demandait au peuple s'il désire une autre élection présidentielle en 1877, on est sûr, on en sûrement, la réponse presque unanime serait : non.

En second lieu, il n'est nullement certain qu'une autre élection régulière, après le 4 mars, ait pour résultat de faire un président. Après que les électeurs auraient voté, il faudrait encore déterminer comment ils ont voté; et pour cela il serait nécessaire d'employer les mêmes instruments d'Etat et fédéraux qu'il est nécessaire d'employer aujourd'hui. La nouvelle élection décidera-t-elle qui doit compter les votes et quels votes doivent être comptés? Définira-t-elle les pouvoirs du président du sénat et ceux des deux chambres du congrès?..... Toutes ces questions resteraient telles quelles.....

Enfin, tenir une autre élection serait se constituer d'une façon peu digne à un degré évident. Tôt ou tard les questions posées devant le peuple devront être résolues. Autant les résoudre maintenant. C'est non-seulement le parti le plus courageux, mais c'est aussi le plus sûr. Ce serait établir un précédent dangereux que de décider, par des raisons politiques ou autres, après qu'il y a eu une élection, qu'il n'y en a pas eu, et conséquemment d'en ordonner une autre. Plus on examine un tel projet, plus il paraît inadmissible. Nous ne pensons pas que les chefs de l'armée fédérale veuillent y assumer la responsabilité de proposer de l'y mettre sérieusement.

LE COMMODORE VANDERBILT.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* la notice biographique suivante sur le célèbre commodore millionnaire.

Cornelius Vanderbilt, né au mois de mai 1794 à Staten Island d'une famille pauvre, a été l'unique artisan de son immense fortune. Sa seule propriété, à son début dans la vie, était un petit sloop, avec lequel il entreprit un transport régulier de voyageurs entre New York et Staten Island. Ce fut le premier service de ferry établi entre les deux îles. Quand la navigation à vapeur fut substituée aux voiles et aux rames, Cornelius Vanderbilt fut un des premiers actionnaires de la compagnie pour la fondation d'un service de bateaux à vapeur. En 1817. Il prit le commandement d'un steamer, et à partir de cette époque il parcourut rapidement le chemin de la fortune.

Lors de la fièvre de l'or en Californie, il se fit constructeur de navires, et en 1851 il établit la ligne dite Nicaragua entre New-York et la Californie. Quelques années plus tard il cessa de service, en compensation d'un subside mensuel important à lui payé par une compagnie rivale. Il établit ensuite et exploita pendant plusieurs années une ligne transatlantique, pour laquelle il construisit le grand steamer *Vanderbilt* dont, pendant la guerre de sécession, il a fait don au gouvernement, généreuité qui lui valut un vote de remerciement de la part du congrès.

En 1865, M. Vanderbilt acheta à très bas prix les actions du chemin de fer de Harlem, qui n'avaient alors qu'une valeur nominale, et quand il fut devenu le principal intéressé dans l'entreprise, il acheta en bloc une masse d'actions du chemin de fer Hudson River. Etu président du chemin de fer de Harlem en remplacement de M. Tobin, le commodore donna à l'administration unique aux deux lignes et tourna son attention vers une troisième, celle du New York Central. A l'élection annuelle du président pour cette dernière compagnie, en 1867, un concurrent se présenta, mais cet unique votant, qui était le commodore, représentait trèize millions d'actions. C'est alors qu'il devint président du New York Central, qu'il consolida avec l'Hudson River. Maître ainsi de trois lignes ferrées, M. Vanderbilt opéra d'importants achats du Lake Shore, dont il fit élire pour président un de ses gendres, M. Horace Clarke, qui, étant venu à mourir subitement, eut son beau-père pour successeur.

A partir de la fin de 1869, le commodore songea à joindre le chemin de fer de l'Erie à ceux dont il avait déjà la direction. Après une longue guerre, pourvoirie tant par des opérations de Bourse que par des ressources aux tribunaux, M. Drew, président du chemin de fer de l'Erie, transféra les bureaux de la compagnie à Jersey City; mais les hostilités, suspendues temporairement par cette retraite, reprirent bientôt avec un nouvel acharnement jusqu'en juillet 1868, date à laquelle un compromis fut signé. Mais, ces dernières années, les dirpteurs de l'Erie, se croyant lésés par cet arrangement, ont introduit une nouvelle action judiciaire pour en obtenir l'annulation. L'action est encore pendante.

Dans la vie privée, le commodore Vanderbilt était un homme de goûts simples, avec un grand attachement pour le foyer domestique. A l'âge de 19 ans, il s'épousa sa cousine Sophia Johnson, dont il a eu treize enfants. Mme Vanderbilt est décédée en 1868; et son mari a épousé en secondes noces, un an après, mme Crawford, de l'Alabama, aujourd'hui veuve.

Dix des enfants du commodore lui survivent, deux fils, William et Cornelius; et huit filles, dont six sont mariées, savoir : Mmes Croes, Allen, Osgood, Thomas, Terrance et La Fitte, de Paris; et deux sont veuves, Mmes Clarke et Barr.

La fortune immobilière du commodore Vanderbilt est généralement peu importante et se compose comme il suit :

Maison d'habitation de New York, East Washington Place, valant 45,000; écuries, bureaux et quatre maisons louées dans la Quatrième rue, $21,000; maison dans Bowling Green, $20,000; dans Cortland street, $22,000; dans la Vingt-deuxième rue, $14,000; église des Strangers, $50,000. Cette église est bien plus riche à la succession qu'après la mort de Mr Osgood à qui elle a été consacrée pour la durée de sa vie. Le défunt possédait encore à New York le Gilmore's Garden, et à Staten Island un parcs à hôtel valant $300,000, plusieurs milliers d'acres de terre qu'il a toujours refusé d'utiliser.

Les actions appartenant au défunt dans diverses compagnies de chemins de fer ressortissant une valeur de $65,000,000. Enfin sa fortune mobilière a été estimée, par les feuilles des taxes de 1876, à $9,000,000.

☞ Le plus grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants se trouve au Robt. E. Lee, coin Canal et Bourbon et coin Royale et St-Louis.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 10 janvier 1877.

La séance commence à 10 heures. Mr Ogden est au fauteuil.

Le sénateur Ker est dispensé de lire le compte-rendu de la séance d'hier.

Le gouverneur adresse une communication au Sénat.

Les bills suivants sont annoncés :

Par Mr Goode—Un bill relatif aux élections et au revenu.

Par Mr Taxadis—Un bill pour réduire les fonds des percepteurs de taxes.

Par Mr George—Un bill pour abolir les places de surintendants de district de l'éducation publique.

Par Mr Boetner—Un bill pour amender les articles 304 et 375 du code de procédure.

Par Mr White—Un bill relatif aux fonds de l'amortisseur des hypothèques à la Nile-Orléans.

Le Sénat siège à huis clos.

Les portes s'ouvrent à midi. Dix-neuf sénateurs—un quorum—répondent à l'appel.

M. White—L'heure fixée par la loi ayant sonné, je fais la motion que le secrétaire soit requis d'informer la Chambre que le Sénat est prêt à se joindre à elle pour procéder à l'élection d'un sénateur dont le terme commencera le 4 mars 1877.

M. Robertson fait la motion que le Sénat procède à l'élection d'un contrôleur en chef.

M. Zacharie annonce la candidature de M. A. H. Harris. M. Harris est élu par acclamation.

La Chambre fait informer le Sénat qu'elle n'a pu s'accorder, hier, sur le choix d'un sénateur, et qu'elle est prête à procéder, avec le Sénat, à cette élection.

Le Sénat est informé que la Chambre a adopté un acte intitulé : "Acte autorisant le président du Sénat et l'orateur de la Chambre des Représentants à donner leurs reçus pour les sommes qui leur seront payées, lesquelles sommes ne devront pas excéder $200,000; déclarant les dits mandats recevables en paiement des impôts et de la taxe destinée au fonds général et collectable en 1877.

Le Sénat se rend à la salle de la Chambre des représentants.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Le secrétaire du Sénat fait l'appel nominal; dix-neuf membres—un quorum—répondent à l'appel.

Le greffier de la Chambre fait l'appel nominal, soixante-cinq membres—un quorum—répondent à l'appel.

Mr Willis ordonne au secrétaire du Sénat et Mr Bush, orateur, ordonne au greffier de la Chambre, de lire aux deux Chambres la partie de leurs journaux qui ont trait à l'élection d'un sénateur.

Mr Willis, après la lecture—Aucun des candidats n'ayant reçu, hier, le nombre de votes qu'exige la loi, les deux Chambres vont maintenant procéder, ensemble, à l'élection d'un sénateur dont le terme commencera le 4 mars 1877.

Les candidats sont annoncés; ce sont :

MM. G beon, de la Nile-Orléans,
" Jones, "
" Wickliffe, d'Ouest Feliciana.
" Robertson, de St-Landry,
" Egan, de Caddo.

Le vote de Sénat se partage comme suit :

MM. Gibson obtient 8 votes.
" Jones " 3 "
" Wickliffe " 4 "
" Robertson " 4 "
" Egan " 6 "

Le vote de la Chambre se partage comme suit :

MM. Gibson obtient 12 votes.
" Jones " 15 "
" Wickliffe " 11 "
" Robertson " 12 "
" Egan " 15 "

M. Wiltz—Aucun des candidats n'a reçu le nombre de votes nécessaire—42.

M. White—J'ai la motion que le second tour de scrutin soit remis à demain et que le Sénat se retire. La motion est adoptée et le Sénat rentre dans sa salle. Dix-neuf membres sont présents.

M. Harris, du comité, en chef assermentés, est assermenté.

Sur motion de M. Robertson l'ordre du jour est renvoyé à demain, à 11 heures.

M. Robertson vient occuper le fauteuil de président.

Mr. Goode—Je propose que le Sénat prenne maintenant en considération l'acte No. 9 de la Chambre—celui qui autorise le président du Sénat et l'orateur de la Chambre à donner leurs reçus pour les sommes qui leur seront payées.

Sur motion de Mr. Goode, le règlement constitutionnel est suspendu et l'acte est lu une seconde fois.

Mr. Goode fait observer que le Sénat étant aujourd'hui organisé, il conviendrait que le titre de président du Sénat, qui figure dans le bill, fut changé en celui de président-gouverneur—Mr. Wiltz opposant le poste auquel le peuple l'a élu. La motion est adoptée et le titre est accordé.

L'acte est définitivement adopté après avoir été lu une troisième fois.

Sur motion de M. Goode, le secrétaire est requis d'informer la Chambre que le Sénat a adopté l'acte.

Le sergent d'armes annonce une communication du gouverneur.

Sur motion de M. White, le Sénat siège à huis clos, puis s'ajourne à demain, 11 du courant, à 11 heures.

CHAMBRE.

La Chambre se réunit à midi. M. Bush occupe le fauteuil et soixante-cinq membres répondent à l'appel.

Prière par le Rév. Waters.

L'orateur ajoute à des comités les membres dont il en nomme suivent : M. Kernochan, au comité des voies et moyens, M. Ridgley, au comité des terres et des levées; M. Cockerham, au comité des chemins; M. Barbin, au comité des dépenses communales.

Le comité des insurrections fait rencontre à la Chambre, par l'intermédiaire de son président, M. Foster, qu'il présentera sous peu un bill relatif aux impressions de l'Etat.

Le Sénat se joint à la Chambre pour l'élection d'un sénateur. On trouvera ci-dessus le compte-rendu de cette séance.

Le Sénat d'Etat informe qu'il a nommé M. Spencer et Hunt, à la Commission du Fleuve, à la place de MM. Ogden et Dufour, qui démissionnent.

Intervention à Mr Allibert, ancien juge de la cour d'appel, qui demande à l'orateur comme juge de la cour d'appel, du tribunal Civil créé par la nouvelle Constitution.

La pétition est au nom de l'Etat et déclare que la Cour Supérieure de District a été abolie par la législature de 1875 et que le gouverneur a signé la loi abolissant la cour; que par la dite loi les archives de la Cour Supérieure de District ont été transférés à d'autres cours de district siégeant sous la juridiction de la dite cour.

Nous disons avec l'imprimeur que Kellogg avait mis son veto au bill de la législature; il est vrai que ce veto a été annulé à l'unanimité illégale réunie sous l'ordre de l'Etat. C'est, remarquons, un point à vérifier.

Nominations par le gouvernement provisoire.

Le gouverneur Nicholls a fait hier les nominations suivantes :

M. H. Bighor, juge de la cinquième cour de District, en remplacement du juge Kimball, décédé.

W. A. Cochrane, collecteur de taxes de la paroisse Calcasieu.

Adolphe Garrigues, collecteur de taxes de St-Landry.

Pinchback est venu hier au Sénat et a été salué des Odd Fellows et a causé visite à la salle du Sénat.

Nous ignorons s'il venait avec un objet autre qu'un simple but de curiosité.

M. P. J. Landry, représentant de la paroisse Jefferson et qui a été chef de bureau républicain en indépendant, est venu causer à la salle des Odd Fellows; il doit à la Chambre des Représentants le compte rendu du vote de la paroisse Jefferson. On nous dit que Landry a été nommé sénateur pour le terme court, et que le gouverneur Nicholls a consulté les représentants vocalistes, au commencement, pour savoir si on pourrait lui donner une place dans la législature légale. Ou nommé deux autres membres qui en feront partie.

Nomination du bureau des hypothèques.

Le bureau des hypothèques, dans la conservatoire est le Jumeaux Pinchback, et, conséquemment, le nouveau membre du bureau des hypothèques, qui a été Kellogg en 1873, ayant été forcé depuis longtemps, et des nombreux et des nombreux [illegible] plaidé, en faveur de Pinchback, sénateur au Congrès des Etats-Unis pour le terme le plus court. La plupart des représentants vocalistes, au commencement, ne connaissaient pas Pinchback et Stanton, membres du Sénat, cet prétendu que l'élection, pour être légale, devrait avoir lieu le jour même.

Wiltz—Si on répondait que l'élection faite demain serait tout aussi légale; que la légalité de l'élection ne dépendrait pas du jour où elle aurait lieu mais de la légalité de l'assemblée qui élut.

M. Keating a demandé aux membres qui avaient voté en faveur contre l'élection d'un sénateur pour le terme le plus court, et de voter pour le terme le plus court, et de laisser l'Assemblée procéder au vote. Il y a eu consensus.

Mr Allain a désigné C. C. Antoine comme candidat.

M. Young, de Concordia, s'était levé pour annoncer une candidature, quand il a été subitement interrompu par le vacarme d'une lutte à coups de poing. Dollinger s'étant plaint qu'un individu placé derrière lui l'empêchait de voir ce qui se passait, celui-ci lui a répondu par une injure et des voies de fait. Dollinger a été expulsé par des valets qui ont accourus pour mettre la loi en état. Young a été obligé de se rendre. Enfin, le pugiliste ayant été jeté hors de l'enceinte, M. Young a pu reprendre le fil de son discours et désigner F. B. S. Pinchback comme candidat.

Swazie, d'Est Feliciana, a désigné James Lewis comme candidat. Brewster d'Ouachita, a désigné William H. Hunt; Drury, de l'Assomption, a désigné Taylor Beattie.

Les candidats sont ainsi partagés : Antoine, 22; Pinchback, 25; Lewis, 14; Hunt, 2; Beattie, 12; Gis, 1; Harper, 1; Eiano, 4; Landry, 1.

Quatre-vingt-trois membres étant présents, il fallait quarante-deux membres pour constituer une majorité, et aucun des candidats ne l'ayant obtenu, le speaker a déclaré qu'il n'y avait pas d'élection.

La Chambre s'est ensuite ajournée au lendemain, jeudi, à midi.

Warmoth propose un compromis.

Un incident assez curieux s'est produit avant que les deux Chambres de la Législature radicale procédassent, comme nous venons de le dire, à l'élection d'un sénateur au Congrès des Etats-Unis pour le long terme, et au vote pour le terme le plus court.

L'ex-gouverneur Warmoth, profitant de la réunion des deux Chambres, a présenté une résolution conjointe pour aviser au moyen de mettre au terme aux difficultés politiques du moment au moyen d'un compromis.

Cette résolution a causé une profonde sensation dans l'Assemblée; elle n'a pu être prise immédiatement en considération, le règlement s'y opposant.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Calme profond dans la ville.

Les rondes de police ont recommencé, mais les officiers ont eu peu à faire. Le calme profond dans la ville et les patrouilles n'ont arrêté que quelques ivrognes. Le calme profond dans la ville et les patrouilles n'ont arrêté que quelques ivrognes. Deux hommes se battaient d'un caractère dangereux et suspect ont été envoyés à la prison de paroisse.

Il n'y a pas encore eu de nominations régulières de capitaines dans les divers precincts, le sentiment Boylan a mis les stations sous le commandement des officiers dont les noms suivent :

Premier Precinct, Jim Kelly; Second Precinct, Pat. Healy; Troisième Precinct, S. B. Gill; Quatrième Precinct, Zach. Rocheman; Cinquième Precinct, Tom O'Hui; Sixième Precinct, Louis Shiel; Septième Precinct, A. Grabert; Huitième Precinct, —; Port, John O'Rourke, et Faubourg, —.

Cour Suprême.

Hier, la Cour a été dûment ouverte à 11 heures du matin. Tous les juges étaient présents. Les minutes du jour précédent ont été lues par le clerk Wm. Hyman.

Pour l'information du barreau, le président juge à la les ordres suivants.

1.—Il est ordonné par la Cour que toutes les affaires entendues ou non jugées par la dernière Cour Supérieure, sans que la chambre, seront appelées pour être plaidées et jugées suivant l'ordre régulier des rôles.

2.—Les avocats des parties intéressées dans ces affaires seront requis de déposer des bruts, ainsi que le prescrit le septième rôle de la Cour.

A une question à lui adressée, le Président-Juge a répondu que les pétitions pour nouvelle audition de causes adressées à l'ancienne Cour étaient prises en considération par la Cour actuelle.

L'avocat-général a demandé que les affaires où l'Etat est partie soient continuées de préférence, et il en est ainsi ordonné.

Dans les autres cours les juges étaient tous sur leurs sièges respectifs, et l'on s'est occupé comme à l'ordinaire des affaires de routine du matin.

La tentative contre la Cour Suprême.

Hier, à onze heures et demie, M. A. Trist Bourges s'est rendu à la porte de la Chambre de la Cour Suprême et a demandé possession du local en se prétendant shérif civil.

Le député shérif Onorato lui a déclaré qu'il ne lui reconnaissait pas cette qualité, que M. Bourges était libre d'entrer, comme tout autre citoyen, dans la salle des séances de la Cour; mais qu'il n'y serait pas admis en qualité de shérif. M. Bourges a voulu lire alors un ordre de M. Ludeling, mais il lui a été répondu que le juge Ludeling n'avait pas ce titre judiciaire. Le prétendant-shérif après avoir voulu faire un papier est parti en disant qu'il revindrait prendre possession de la Cour avec un peu plus de monde.

Il s'est rendu à l'hôtel St. Louis, et bientôt on a appris qu'on occupait dans l'intérieur de la caserne l'organisme le plus en question. Vers une heure trente ou trois cents noirs, la plupart armés, étaient à la place des journaux de la rue dite nouvelle rue Royale (Pentrée de la bouche et un peu inaperçu) et dès qu'ils avaient été convoqués pour agir comme point. Mais il paraît que l'on n'avait pas trouvé dans la caserne lénéfiant assez d'hommes pour ouvrir le théâtre en question. On avait renoncé à l'idée de prise, car il ne s'est opéré aucune sortie et les rassemblements se sont dissous.

Le shérif avertit des menaces faites, avait nommé un certain nombre de députés qui étaient chargés de protéger le maintien de l'ordre dans le bâtiment occupé.

Comédies d'Etat dans le gouvernement de Nicholls.

L'effet de la prise de possession de l'administration par le gouverneur Nicholls est très perceptible dans le Bureau des Bons de l'Etat de la Louisiane à New York. Les bons ont devenus plus coulants et les capitalistes commencent à considérer le gouvernement démocrate les capitalistes comme d'une administration publique et stable et de la prospérité dans les affaires. Il est vrai que les bons ne sont pas que les transactions définitives du gouverneur Nicholls par les autorités fédérales seraient nécessaires à l'exécution immédiate des mesures d'administration